

Le goût de la dette

Pour reprendre les mots de Frédéric Bastiat en 1848, dans *« Ce qui se voit et ce qui ne se voit pas »*, texte éminemment actuel, « L'Etat est cette grande fiction sociale à travers laquelle chacun essaie de vivre aux dépens de tous les autres ». A la tête de l'Etat, des représentants élus par la nation quasi exclusivement parmi les fonctionnaires de l'Etat. Ceux-ci ont le pouvoir de prélever l'argent des contribuables sous forme d'impôt. Lorsque cet argent vient à manquer, il est possible d'emprunter l'argent des autres, citoyens contribuables ou pas, ici ou par-delà les frontières, pour construire une dette que les contribuables, ou leur descendance, devront eux-mêmes rembourser pendant les années qui viennent, par la voie de l'impôt. C'est en suivant cette logique qu'en 1975, le déficit français était de moins de 1% du PIB de la France, et qu'à la fin du mois de décembre 2003, la dette publique représentait près de 64% du PIB.

A travers la dette d'Etat, tous ont l'impression de vivre pour protéger des droits qui ne sont que des droits financiers, payés sur la dette publique. La dette devient cette grande fiction sociale à travers laquelle chacun essaie de vivre aux dépens de tous les autres. Chacun se cherche un débiteur, chacun évite son créancier. A partir du mécanisme essentiel du crédit, comment en est-on arrivés là ? Quelles sont les dynamiques nocives du crédit à la consommation, surtout quand le mécanisme s'emballé ? Comment retrouver le sens du crédit à l'investissement et les moyens de financer les entreprises et les entrepreneurs ?

1. Le goût de la dette, élément fondamental du développement économique

Crédit, du latin *creditum*, de *credere* « croire » signifie selon le Petit Robert « La confiance qu'inspire quelqu'un ou quelque chose », et dans le vocabulaire financier « La confiance dans la solvabilité de quelqu'un, dans sa capacité à payer ultérieurement »

Assis sur la confiance, le développement de l'économie de marché et des échanges démarre et s'accélère avec le processus de l'emprunt. L'entrepreneur qui a une idée va mobiliser son crédit et lever des fonds sous forme de parts sociales cédées aux investisseurs ou de dette. Ses créanciers, c'est-à-dire ceux qui lui font confiance,

lui permettront de financer ses idées, ses inventions, sa recherche sans attendre des bénéfices immédiats, et d'avoir dès que possible une production à grande échelle. Les investisseurs se rémunéreront sur la croissance et la création de richesse de la société ou sur le taux de l'emprunt. Ce levier financier permet de réaliser des projets dont l'énergie et l'investissement dépassent ceux d'un homme seul et d'un capital strictement personnel.

L'effet de levier est réintroduit à l'échelon personnel dans les pays en voie de développement. C'est un signal fort de confiance dans un projet et dans les capacités d'un homme à le mettre en pratique. Les organismes de distribution de micro-crédits (Grameen Bank en Inde, ou Contigo au Chili) redonnent confiance à des personnes déracinées et appauvries par l'exode rural et sont le catalyseur de leur énergie retrouvée. Le taux de remboursement de ces dettes est de plus de 95%.

L'effet de levier, valable pour un agent économique l'est tout autant pour un Etat. Les grands monarques de l'Ancien Régime l'avaient expérimenté. Dans nos démocraties, des économistes distingués ont su le justifier en couvrant d'un argumentaire économique un mécanisme de clientélisme à grande échelle. John Maynard Keynes en 1931 calcula un coefficient qui, en fonction des investissements de l'Etat, permettait de savoir quelle serait la consommation induite chez les ménages.

Si, pour financer ses investissements, ou ses subventions, l'Etat lui-même mobilise son crédit et s'endette, alors les banques en prêtant à l'Etat créent de la masse monétaire par ce que Keynes appelle le multiplicateur de crédit. Sans être entrée dans le secteur productif, la création de liquidités induite par le multiplicateur de crédit fera rentrer de l'argent dans l'économie et relancera la consommation donc la croissance de l'offre qui devra satisfaire la demande. C'est le mécanisme de la relance économique par la demande et le déficit budgétaire.

L'analyse, valable lors de la crise de 1929 qui s'était caractérisée par un manque de liquidités du fait de l'effondrement des marchés financiers, a été progressivement

abandonnée dans les grands pays occidentaux lorsque les circonstances économiques ont évolué. Elle n'est encore une référence de politique économique que dans la pensée économique strictement française et au sein du gouvernement français. Elle reste une simple relance de la demande et non de l'offre de biens et de services plus créatifs, un simple crédit à la consommation et non pas à l'investissement.

Ses dynamiques de long terme peuvent être extrêmement nocives. Louis XIV disait « Après moi, le déluge », de même Keynes écrivait : « A long terme, nous serons tous morts ». Mêmes modes de pensée, mêmes références, nos gouvernants actuels, dont certains ont atteint des âges canoniques sont proches de penser la même chose à défaut de le dire, Ancien Régime ou Démocratie... A la suite des acteurs économiques, nos gouvernants ont pris goût à la dette publique.

Il faut dire que dans cette fiction généralisée, il se peut que l'électeur soit dupe, du moins pendant un certain temps : il s'agit d'un savant équilibre entre nombre de créanciers et nombres de débiteurs. Qui paye ses dettes ne s'enrichit plus, surtout si il est le seul à le faire et si la dette est infinie, au contraire il se ruine, sans même augmenter son crédit. Dans cette conception au jour le jour, il vaut mieux mourir avec des créanciers qu'avec des débiteurs.

2. Dynamiques nocives : le goût amer de la dette

Lorsque les problèmes de liquidité de l'économie ont été résolus et que la dette d'Etat ne sert plus qu'à financer une politique de clientélisme, cette dette bride l'économie. L'Etat est endetté sur plusieurs générations pour payer des droits financiers offerts par la voie législative à la fraction de la population non contribuable car non créatrice de richesse.

En outre les droits pécuniaires acquis par les électeurs contribuables sont mis en face de la dette croissante de l'Etat que ces mêmes contribuables devront rembourser. Inconsciemment ou consciemment, l'agent économique, le contribuable, l'électeur sait que la dette de l'Etat est sa propre dette. La fiction disparaît l'espace d'un instant et le rend pessimiste.

Face à la volonté de dépenser pour consommer des biens ou des services, le contribuable, l'électeur, et toute personne sensée se met à épargner pour sa retraite si celles-ci ne sont pas provisionnées par l'Etat, pour ses soins médicaux si le système de solidarité est au bord de la faillite, pour son impôt car celui-ci aura tendance à augmenter avec l'augmentation du déficit public. Le goût de la dette publique devient amer.

La dette de l'Etat qui est toujours plus sûre que celle émise par un entrepreneur va créer un effet d'éviction par rapport à la dette privée. Son rendement, même inférieur à la dette privée, repose sur le crédit de l'Etat, et cours moins de risque que la dette des entreprises fragilisées.

Tournant définitivement le dos à la réforme de l'offre et à l'amélioration des conditions de production pour les entreprises, l'Etat, français en particulier, qui croit toujours, mais avec cinquante ans de retard, à la relance de la demande, mais ne peut plus créer de subventions, va encourager les individus à s'endetter personnellement, non pour investir mais pour consommer. Il ne s'agira pas de baisser les taux d'intérêt mais de déduire ceux-ci dans une certaine limite, des impôts, petit gadget qui ne trompe que les impécunieux.

Alors que le mécanisme de la faillite des entreprises était créé pour permettre aux entrepreneurs de sortir d'un échec en gardant la faculté de créer une autre activité, il a été étendu aux personnes physiques. La loi Borloo permet aux ménages surendettés de renégocier avec leurs créanciers. Le consommateur qui s'était endetté pour consommer encore plus et qui ne peut plus rembourser, consommera de moins en moins et ce sera la course au plus bas prix. Plus personne ne peut payer la qualité trop chère. Le consommateur ne peut plus emprunter de nouveau, son crédit auprès des prêteurs en sort définitivement affaibli, il en est de même que son crédit, ou sa confiance en lui-même, sérieusement ébranlée.

L'organisation de la faillite, destinée à protéger le mécanisme de la création d'entreprise, est désormais destinée à déresponsabiliser les plus fragiles. Sus au créancier, la loi organise la fuite devant la dette. Devant un tel état d'esprit, les banques ne veulent pas prendre de risque. Le mécanisme

de la confiance est ébranlé. L'effet d'éviction de la dette privée par la dette publique joue à plein régime, les banques préféreront prêter à l'Etat, sans risque. L'Etat impécunieux n'a fait qu'étendre son incurie aux personnes.

Les créanciers des pays extérieurs troquent leur dette nationale contre celle d'un Etat qu'ils estiment plus vaillant. Mais jusqu'à quand ? On se souvient du défaut de paiement par la Russie de sa dette d'Etat en août 1998 et du rééchelonnement de sa dette commerciale en décembre 1999. Les pays d'Amérique latine et d'Afrique ont confié eux aussi le sort de leur dette au Club de Paris qui se déculpabilise en remettant, ajournant ou effaçant leurs paiements. Madagascar, l'Irak, l'Argentine, tant de décisions généreuses et humanistes payées par les entreprises exportatrices, les banques qui financent les projets internationaux, et les contribuables des pays créanciers en dernier ressort.

Les remises de dette ont un goût amer pour le banquier, et plus encore pour ses actionnaires ou par ricochet ses clients. Ce sont eux qui paieront, sinon les dettes par leurs impôts, du moins le refus des banques de faire crédit de nouveau.

Comment dès lors relancer la machine économique, désespérante par ses manques de financement et ses banquiers traumatisés, son passif déjà trop chargé et ses individus déresponsabilisés ?

3. Retrouver le goût de la dette, le sens du crédit et les moyens de financer les entreprises

Lorsqu'un Etat rembourse ses déficits publics et ne subventionne plus strictement le crédit à la consommation, les mathématiciens pessimistes ont soudain peur que celle-ci ne s'assèche. Mais la consommation ne vient pas uniquement du manque de moyens. En face du taux d'endettement des Etats, le taux d'épargne prudentiel est exceptionnellement élevé dans les pays de l'OCDE. Ce qui va encourager la consommation est la nouveauté des produits et services offerts, leur créativité et leur diversité.

Le stade post-industriel est arrivé. Maintenant que les cafetières électriques sont dans tous les foyers, la machine à expresso, simple confort lié au changement de mode de vie et de consommation du café, est en train de la remplacer. C'est le fruit des investissements

en recherche et développement réalisés par les industriels du café. Lorsque tous les ménages ont une télévision, ils souhaitent une télévision objet d'art et design, fruit de l'esthétique d'un graphiste industriel. Ce sont des produits sophistiqués, à haute marge, fruits d'un investissement important de leurs producteurs, un investissement dans l'offre de produits et de services. Une offre qui rémunère bien ceux qui les produisent et ceux qui les commercialisent.

Il faut pour cela que vive le crédit à l'investissement. Rien ne sert, dans un pays moderne où le consommateur est sophistiqué, d'encourager la demande sans avoir restructuré l'offre et le tissu productif. Une industrie non modernisée et non adaptée à l'économie ouverte sur le monde, a de plus en plus de difficultés pour nourrir ses salariés. En faisant du bas de gamme et du banal, la concurrence ne joue plus que sur le prix et la Chine, l'Inde ou l'Amérique du Sud ont une place à nous prendre. C'est comme cela qu'ils pourront créer leur richesse et gagner leur autonomie économique.

La machine économique occidentale ne redémarrera qu'à partir de l'investissement productif dans des idées nouvelles. Mais qui financera l'entrepreneur ? Le financement passe toujours par un pari sur l'avenir et donc par un rétablissement de la confiance.

Pour le financement de l'Etat, c'est bien simple, l'impôt est là pour ça. Le contribuable trop malin se voit notifier des redressements d'impôts qui, de fait, le transforment en débiteur de l'Etat. C'est ainsi que le ministère des finances se crée des créances. Heureusement, les inspecteurs des impôts étant eux-mêmes des contribuables, la créance de l'Etat sur les autres contribuables, si elle n'est pas recouverte, deviendra aussi un peu la leur, ils se créent donc de futurs obligations à l'égard de leur propre Etat central et employeur.

Pour financer l'entreprise, il est de plus en plus difficile d'avoir recours au crédit bancaire rare et cher. Restent les marchés financiers que nos représentants politiques cherchent à déconsidérer. Essentiellement soutenu par la confiance, l'appel public à l'épargne constitue une vraie ressource pour les entrepreneurs. La désintermédiation qui a eu lieu dans les années 80 a ouvert les marchés financiers à la dette des entreprises qui ne

vont plus simplement y lever des fonds propres sous forme d'actions, mais aussi de l'emprunt sous forme d'obligations.

Le recours aux marchés de capitaux a financé le développement de toutes les nouvelles technologies liées à l'Internet, avec les risques et les aléas que l'on a pu constater, et qui sont le propre de tout bond technologique ainsi que le décrit John Kenneth Galbraith dans sa « Brève histoire de l'euphorie financière ». Les lendemains de bulles financières sont un choc de confiance. Heureusement de tels chocs ne sont que temporaires. Le rôle de l'Etat est de veiller au respect de la transparence des marchés et de leur bonne marche selon les principes de transmission de l'information et de l'accès public à celle-ci pour éviter les délits d'initiés, les manipulations de cours et les manœuvres frauduleuses.

L'investissement en direct dans les sociétés non cotées se fait par les fonds de Private Equity. Dans ce cadre, les investisseurs prennent le risque d'investir dans des projets dont la valorisation est hasardeuse et dont les perspectives sont risquées. Les fonds d'investissement ont accompagné le bond technologique de l'Internet.

Ils accompagnent aujourd'hui le développement d'entreprises novatrices tant dans la biotechnologie, que dans la protection de l'environnement, les services aux personnes, les loisirs créatifs, le bio alimentaire, les nouvelles techniques de distribution, ou la nanotechnologie etc. Tous secteurs d'avenir. Il s'agit en général d'investisseurs privés. Il s'agit aussi d'anciens entrepreneurs

souhaitant mettre leur argent et leur expérience au service de jeunes projets ou de projets en croissance. L'Etat n'y intervient que de très loin.

Le rôle de l'Etat dans ce cas est de veiller au respect des normes comptables et des lois. Il est aussi d'encourager et de protéger de tels investissements qui créeront une offre moderne de produits et de services et une demande pour ceux-ci. A tous les stades, la richesse est créée à partir de l'imagination d'un inventeur, et de la vision d'un entrepreneur.

Enfin le système de la franchise est un appel à l'épargne privée. C'est aussi un système de financement du développement économique fondé sur la confiance réciproque et l'entreprise individuelle. La confiance est bilatérale, par conséquent le crédit et la dette sont aussi dans les deux sens. Le franchiseur a une dette morale sur son franchisé. Il lui doit un concept, un savoir-faire, un suivi, parfois même un approvisionnement et plus encore parfois, un "savoir réussir". La dette du franchisé à l'égard du franchiseur va au-delà des simples royalties versées. Il s'agit de la confiance faite par le franchiseur, dans la capacité du franchisé à s'associer à son succès en développement une image, une enseigne, un produit, un service, une clientèle, un fonds de commerce. Et dans cet esprit ou l'on reste toujours le créancier et le débiteur réciproque, la confiance permet le redémarrage de l'économie et rétablissant des flux financiers productifs et bénéficiaires pour la satisfaction du consommateur.

Bekabar

Sources :

Frédéric Bastiat, « Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas » Editions Romillat, 1993

Tableaux de l'économie française
INSEE, Références, 2004-2005

« La dette de l'Etat »,
Gérard Briffoteaux, 30/04/2004
In Bousculade, Billet d'humeur no 49

John Maynard Keynes
1931, « Traité de la monnaie »
1936, « Théorie générale de l'emploi,
de l'intérêt, et de la monnaie »

John Kenneth Galbraith, « Brève histoire
de l'euphorie financière » Le Seuil, 1992

NOTE :

Surendettement des particuliers :
la loi « Borloo » opérationnelle.

La Loi « Borloo » du 1er août 2003, complétée de son décret du 24 février 2004, a mis en place la procédure dite de « rétablissement personnel ».

Ainsi, les commissions départementales de surendettement (qui existaient avant la loi de 2003, mais avec des pouvoirs limités) saisies des dossiers des particuliers insolubles pourront recommander le gel, voire l'effacement partiel, de l'ensemble des dettes, même fiscales, des particuliers.

Puis une procédure de faillite civile est engagée devant le Tribunal d'Instance, sous réserve de l'accord du ou des débiteurs du particulier insolvable. Dans ce cadre, le juge peut nommer un mandataire chargé de faire le bilan de la personne surendettée, qui peut préconiser la mise en place d'un plan de redressement, ou la liquidation judiciaire de tous ses biens. Une fois la liquidation prononcée, le juge peut ordonner le « suivi social » de la personne en cause.

Comme Le ministre Jean-Louis Borloo l'a indiqué lui-même, ce dispositif « permet de traiter efficacement les problèmes de surendettement en réintégrant dans les mécanismes de l'économie plusieurs milliers de familles démunies qui souhaitent vivement pouvoir repartir à zéro permettant un nouveau départ ».

LES ADRESSES DE LA RÉDACTION

AGT
04 66 49 40 40
www.agt-groupe.com

Apache
www.apache.fr

Asterop
01 56 62 25 00
www.asterop.com

Autobacs
01 34 50 48 48
www.autobacs.fr

Camaïeu
www.camaïeu.fr

EDM
01 46 99 47 10
www.financiereduval.com

Elytis Expansion S.A.
04 73 74 34 34
www.elytis.com

Epil Center / La Boîte à Pizza
05 61 00 12 50

ERA immobilier
01 39 24 69 00
www.erafrance.com

Etam
01 55 90 70 70
www.etam.fr

Foci
01 45 70 08 80
www.foci.fr

Gérard Pasquier
01 41 91 58 58
www.gerard-pasquier.fr

Guillaume T
01 48 70 49 09
www.guillaume-t.com

HL & Associés
01 47 55 00 37
www.labeille.fr

Ixina
00 32 (0)2 521 40 90
www.ixina.fr

La Boucherie Restaurants
02 41 96 99 69

Laforêt Immobilier
01 47 59 25 50

Lavinia
01 42 97 20 20
www.lavinia.fr

Lea d'Aubray
01 30 99 74 00
www.leadaubray.com

Maison de la Lingerie
MDL France
01 58 47 75 75

McDonald's France
01 30 48 60 00
www.mcdonalds.fr

Mikit
www.mikit.fr

Monceau Fleurs
01 56 43 72 72
www.moncaufleurs.com

Moodmedia
01 30 79 50 00
www.moodmedia.com

Marionnaud
01 48 08 69 69

Physiomin
01 58 18 36 00
www.physiomin.com

Rent a Car
01 40 65 04 05

Rivalis
03 89 41 00 52
www.rivalis.fr

Solution Design
01 64 38 25 95

Spiral Group
04 99 52 67 57
www.spiralnet.net